



En premier lieu, nous remercions tous les clubs qui ont pris le temps de répondre au questionnaire. Leurs réponses ont ainsi pu alimenter ce plan d'actions régional.

Vous avez été informé que la FFTA après l'accord du Ministère a édité un protocole de reprise de l'activité. Celui-ci doit être respecté, présenté et validé par vos municipalités pour envisager une reprise d'activité.

À la suite du questionnaire que nous vous avons adressé, nous vous rappelons quelques points du protocole et apportons des réponses quant à vos interrogations :

1. Mise en place de **réservation**

Le système DOODLE nous semble le plus simple et est largement approprié à nos besoins. Pensez à bien spécifier les distances de tir : les manipulations de matériel collectif (cible) sont compliquées à mettre en œuvre avec les protocoles de désinfection. Une charte de prise de connaissance des règles à respecter peut être mise en place en même temps que la réservation et validée par l'archer faisant sa réservation.

2. Le terrain doit permettre de respecter la **distanciation** physique règlementaire.

3. L'utilisation du masque, du gel ... est du ressort de la **protection personnelle** ; nous encourageons tous les adhérents à s'équiper. Le club a, quant à lui, la **responsabilité collective** : matériel collectif, installation du terrain, gestion des effectifs et suivi des groupes (registre) ... etc (cependant, chaque club peut prévoir un flacon de gel en cas d'oubli de l'archer)

Nous pratiquons en extérieur : le respect des distanciations, la désinfection des matériels collectifs et le respect des gestes barrières permettent une pratique en toute sécurité. Soyons raisonnables et rassurants auprès de nos licenciés.

Il peut être pertinent de désigner dans le club **une personne ressource** (sensibilisée au sujet) pour s'assurer du bon fonctionnement du club et surtout rassurer l'ensemble des adhérents et famille d'archers. La période ne doit pas être trop anxiogène, au risque de voir disparaître nos licenciés.

4. La pratique sur terrain BEURSAULT doit répondre aux mêmes règles

5. L'accès au parcours sera possible après le 2 juin. La pratique en peloton ne sera pas possible.

6. Le comité peut venir appuyer vos demandes auprès de vos municipalités : CONTACTEZ-NOUS

7. Nous vous rappelons notre fonctionnement associatif : la FFTA , les comités régionaux et départementaux, les clubs. Nos statuts nous confèrent des droits et des devoirs bien spécifiques. Il convient de s'en souvenir et de les respecter.

- Tous les niveaux de la vie associative ont comme point de référence d'être une **Association à but non lucratif** : nous ne devons pas faire de bénéfices pour nous les redistribuer mais nous pouvons (nous devons) établir des budgets qui permettent de fonctionner et de prévoir des projets :
 - ➔ Faire un fonds de réserve pour anticiper des pertes financières futures peut largement se justifier dans un budget.
- Nous n'avons pas à rembourser nos adhérents : nous ne vendons pas d'activité au même titre que les structures privées. Par contre, vous pouvez les aider avec d'autres propositions (étalement des paiements sur plusieurs mois, ristourne aux familles, anticipation de la prise de licence dès juillet,..)

➔ *Si l'activité constitue une prestation de services donnant lieu au paiement d'un prix autre que la cotisation, le remboursement ne doit être envisagé que si ladite activité ne peut être décalée dans le temps.*

➔ *Quant à la cotisation en-elle même, elle n'est pas liée strictement à la consommation d'un service, mais constitue une somme d'argent prévue par les statuts et versée par les membres pour contribuer au fonctionnement de l'association, dont les charges ne vont pas nécessairement diminuer du fait de la crise sanitaire que nous rencontrons.*

➔ *Aucune règle ne paraît donc imposer le remboursement de la cotisation, sauf si les statuts le prévoient expressément, mais la plupart du temps, ces derniers sont silencieux sur ce point. Par ailleurs, la solidarité est le principe même d'une association. Rétrocéder le montant d'une cotisation n'est pas dans l'esprit associatif. Mais rien n'empêche l'organe compétent de l'association d'en décider autrement.*

➔ *Alexandre Tronche, Avocat du cabinet CGBG, inscrit au barreau de Besançon.*

8. Le comité régional va organiser une campagne de communication importante pour inciter le public à venir ou revenir au tir à l'arc en septembre, la FFTA doit aussi nous proposer des outils pour la reprise ainsi que d'une façon plus générale le CNOSF. Aujourd'hui notre site et les réseaux doivent nous permettre de nous afficher, mettre en avant nos actions. (www.tirarc-auvergnerhonealpes.fr/ / www.facebook.com/tirarcuvergnerhonealpes)

N'hésitez pas à taguer ou mentionner le comité dans vos communications sur les réseaux grâce aux [#auvergnerhonealpestiralarc](#) et [@tirarcuvergnerhonealpes](#)

9. Pour vous aider, nous allons vous proposer, grâce aux travaux réalisés par l'Equipe Technique Régionale des contenus techniques ou pratiques, des défis collectifs pour la reprise :

- ➔ Envoyez-nous vos résultats
- ➔ Envoyez-nous des photos, vidéos

Nous allons également proposer des DEFIS : participez, envoyez-nous vos résultats, des images. Ceci donnera l'occasion de nous afficher. Les contenus des défis et des séances techniques seront là pour vous accompagner et effectuer une reprise dans de bonnes conditions :

- Défi mixte confirmé/débutant
- Championnat à distance
- Défi PPG (préparation physique généralisée)

- Nous devons démontrer que notre activité se réalise en toute sécurité pour attirer nos pratiquants (surtout les nouveaux licenciés) et anticiper la rentrée en faisant notre promotion.

10. De nouvelles activités seront proposées près de chez vous au cours de l'été:

- Aux licenciés : stage inter clubs (dans le respect des normes de sécurités actuels)
- Tous publics : nous allons vous proposer des « KIT ANIMATION » à mettre en place dans vos communes :
 - a. Créer de l'activité cet été
 - b. Faire connaître le tir à l'arc

Sans être trop opportuniste, il convient d'être présent sur le terrain ainsi que sur les réseaux sociaux pour faire parler du tir à l'arc ; si les gens ne partent pas en vacances : proposons de l'activité, ici près de leur domicile, près de nos clubs.

Dans la limite du possible, nous essayerons de mettre à votre disposition de l'encadrement selon les conditions de reprise autorisées par le gouvernement.

Fidèles à notre engagement auprès de nos licenciés, le comité directeur a souhaité vous accompagner par des actions concrètes à destination de vos archers (actuels et futurs) via la création de nouveaux supports comme les SEANCES, les DEFIS, les STAGES encadrés par l'ETR ainsi que divers conseils. N'hésitez pas à nous contacter via le secrétariat.

Bonne reprise à tous que ce soit maintenant ou en septembre ; continuez à vous protéger et vous protégez les autres.

Le Comité Directeur du Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Tir à l'Arc

La Conseillère Technique et Sportive

L'Equipe Technique Régionale